

Janvier 2019 – N° 33

### Edito

#### Sommaire :

- **EDITO**
  - **DATE PROCHAINE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**
  - **EN BREF**
  - **100% SANTÉ**
  - **RETRAITÉS**
  - **COMMISSION SOCIALE**
  - **AGIRC/ARCCO**
  - **SORTIE 2019**
- ANNEXES**
- **VOYAGE 2019**

#### Vous accompagner, répondre à vos attentes

L'année 2018 fut celle du renforcement de nos liens avec vous, les adhérents.

Vous souhaitiez réagir aux mesures gouvernementales à l'encontre de vos retraites ; nous vous en avons donné la possibilité, en vous permettant de vous adresser directement aux parlementaires de nos deux départements. Une opération qui a remporté un grand succès si l'on en juge par le nombre de courriers expédiés.

Vous souhaitiez être mieux informés sur les dépenses de santé et les couvertures proposées par les mutuelles ; nous vous en avons également donné la possibilité à travers les toutes récentes réunions décentralisées ; ce bulletin consacre un article sur la réforme du « Reste à Charge » pour les soins d'optique, dentaires et ceux relevant de l'audiologie.

Vous souhaitiez recevoir une formation complémentaire en



Réunion décentralisée CHOUILLY

matière de conduite automobile ; là encore, nous vous en avons donné la possibilité avec l'organisation de 3 sessions qui, à peine communiquées, ont rapidement affiché complet.

Au-delà de toutes ces actions et de celles à venir, un de nos axes politiques est de continuer à vous accompagner et à répondre à vos attentes.

L'année qui s'annonce va, de ce point de vue, être source de questionnements toujours plus importants et probablement toujours plus aigus.

Ce sera déjà la poursuite de la réforme des retraites, ensuite le développement du dossier santé avec la prise en compte de la dépendance, sans imaginer d'autres évolutions que nous ne connaissons pas encore, tant les mutations de notre société s'avèrent de plus en plus imprévisibles.

Mais restons confiants dans l'avenir et accueillons avec joie cette nouvelle année, en vous présentant, avec le conseil d'administration, nos vœux les plus sincères.

Le Président  
Alain Piétrement



### Date de la prochaine Assemblée Générale

**Judi 21 mars 2019 au Caveau de Castelnau à REIMS**

### En Bref

⇒ **Prélèvement à la source** : Tout ce que vous devez savoir sur cette nouvelle façon de payer l'impôt sur le revenu... Vous le trouverez dans le Chêne Vert de Janvier.

⇒ **Carte adhérent** : nouveau format, plus claire, plus attrayante, la nouvelle carte d'adhérent marque davantage notre affiliation à la Fédération Nationale.



## Le « 100 % santé » : des soins pour tous, 100% pris en charge

L'objectif est de donner à tous les Français et notamment à tous ceux qui ne se font plus soigner pour des raisons financières, un accès aux soins de qualité, pris en charge à 100 % dans le domaine de l'optique, de l'audiologie, et du dentaire.

Les principes retenus sont les mêmes quel que soit le secteur concerné : il s'agit de proposer un ensemble de prestations de soins identifiés (paniers) qui répond aux besoins de santé tels – **bien voir, bien entendre et soigner son hygiène bucco-dentaire** – avec une garantie de qualité.

Cette offre sera accessible à tous et prise en charge à 100 % par la Sécurité sociale (et MSA) et les complémentaires en santé, **donc sans reste à charge pour les patients.**

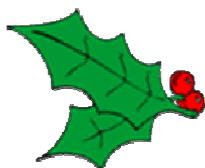
### Comment cette réforme va-t-elle se mettre en place ?

Les professionnels de santé et les complémentaires de santé sont les principaux acteurs de cette nouvelle réforme. C'est avec eux et avec les fabricants des divers dispositifs que sont construites les offres spécifiques 100 % santé.

Les patients pourront néanmoins continuer à faire leur choix pour d'autres prestations non prises en charge à 100 % comme antérieurement.

### Les offres « 100 % santé » seront principalement composées comme suit :

<b>OPTIQUE</b>	plusieurs modèles de montures < à 30 € verres traitant l'ensemble des troubles visuels amincissement des verres, durcissement et traitement antireflet
<b>AUDIO PROTHESES</b>	tous les types d'appareils sont concernés au moins 12 canaux de réglage 4 ans de garantie 3 options à choisir : système anti-acouphène etc
<b>DENTAIRE</b>	couronnes céramiques monolithique et céramo-métalliques sur les dents visibles etc inlays core (Prothèse dentaire pour une dent très abîmée ou manquante.) bridges céramo-métalliques (pour incisives et canines)
<b>NOTA</b> : par souci de simplification, les 3 paniers présentés sont incomplets. Il sera nécessaire de bien se faire conseiller par les professionnels qui devront systématiquement vous proposer le « 100 % santé » avec un devis.	



### Le calendrier de déploiement de la réforme

<b>A COMPTER DE 2019</b>	les tarifs du panier 100 % santé seront plafonnés en audiologie et en dentaire le remboursement des aides auditives (AMO + AMC) augmentera de 100€ Pour les aides auditives, le reste à charge diminuera de 200€ au total
<b>A COMPTER DE 2020</b>	le 100 % santé sera garanti en optique le 100 % santé sera garanti pour une partie du panier dentaire pour les aides auditives, le plafond des tarifs sera abaissé de 200 € et le remboursement (AMO+AMC) augmenté de 50€
<b>A COMPTER DE 2021</b>	100 % santé sera garanti pour le reste du panier dentaire 100 % santé sera garanti pour les aides auditives

### Une conclusion qui n'en est pas une !!

A la complexité actuelle du système de financement de la santé par le patient, se rajoute une nouvelle « couche » qui ne va pas simplifier les prises de décision concernant le choix de tel ou tel soin.

La réforme pour l'accès aux soins pour tous va se mettre en place progressivement dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Si vous acceptez de vous limiter aux équipements et prestations prévues par le panier « 100 % santé » et si les soins envisagés peuvent être différés sans conséquences fâcheuses, il peut être intéressant de les repousser jusqu'à l'entrée en vigueur de la réforme.

## Très forte participation pour notre action de protestation auprès des parlementaires

Bravo, et merci d'avoir participé à cette démarche :

3.856 courriers ont été ainsi envoyés à nos Elus, dont 1.208 au Président de la République. Même les adhérents résidents hors de nos départements ont adressé cette lettre à leurs élus.

Nous avons reçu une réponse de pratiquement tous les parlementaires destinataires de nos revendications mais rien de l'Elysée, dommage !

Nous sommes aujourd'hui en phase de rencontre avec nos Elus. Obtenir un rendez-vous nous a été beaucoup plus facile que l'an passé... car nos parlementaires sensibilisés et surpris par le nombre de courriers reçus, s'avèrent très inquiets de cette mobilisation.

En effet, si les seuls membres du conseil d'administration de votre AROPA ne peuvent influencer un parlementaire, l'expression de 1.312 adhérents (sur 4.294 membres de l'AROPA 51-08) pèse sur leur attention !

Nous ferons un compte rendu détaillé de cette action à l'Assemblée Générale 2019.

Monique Schubert

## Notre Commission Sociale ..... A votre service

Les bénévoles de la Commission Sociale s'efforcent de trouver des réponses et des solutions aux problèmes que les adhérents ou leur famille peuvent rencontrer.

Au-delà de cette mission, il est utile de rappeler les autres activités de cette commission qui permet de mesurer l'importance que l'AROPA 51-08 attache aux questions sociales.

**Nous sommes représentés au sein d'instances concernant les personnes âgées :**

- **Aux 2 Comités Départementaux de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) Marne et Ardennes** (mis en place à la suite des anciens Comités Départementaux des Retraités et Personnes Agées -CODERPA-)

Ces 2 instances ont été mises en place dans la Marne depuis 2017 et dans les Ardennes depuis cette année. 1 titulaire et 1 suppléant siègent au titre de l'AROPA dans chaque département. Au cours des séances de travail, sont étudiés les sujets concernant les personnes âgées (schéma gérontologique départemental, actions à mettre en place dans le cadre du maintien à domicile suite à la Loi d'Adaptation au Vieillissement, actions envisagées suite aux sorties d'hôpital, etc....).

- **Au Conseil d'Administration du service de téléassistance Présence Verte** permettant aux futurs abonnés issus de l'AROPA d'obtenir des conditions particulières de tarification.
- **Les informations et orientations** permettant de faciliter les démarches de nos adhérents qui se trouvent confrontés à des situations compliquées :
  - ⇒ Information sur les aides possibles (aide à domicile, aides financières, etc.)
  - ⇒ Information sur les établissements d'hébergement (EPAHD, maisons de retraite, foyers logements)
  - ⇒ Orientation vers les organismes de retraite, ou les services d'action Sociale.

Nous sommes à votre disposition pour vous renseigner et vous orienter vers les bons interlocuteurs, n'hésitez donc pas à nous contacter.

Jean-Claude Beaucourt

## En Bref ..... suite

⇒ **Notre site Internet** : ( [www.aropa5108.org](http://www.aropa5108.org) ) n'hésitez pas à le consulter.

Vous y découvrirez notamment :

Le nouveau guide des usagers du système de santé ; comment faire valoir ses droits (Mars 2018)

Les avantages offerts par l'AROPA : sachez en profiter !

Les photos prises lors de la croisière sur le Rhin et au cours du séjour au Puy du Fou ! .....etc

⇒ **Condition d'envoi de la carte Moisson 2019** :

2 envois bien distincts en fonction de la date de règlement de la cotisation Aropa

Si la cotisation est réglée, avant le 28 février la carte Moisson sera expédiée au cours du mois de mars.

Si le règlement intervient plus tard (mais avant le 31 mai) l'adhérent recevra la carte en juin.



# La fusion AGIRC-ARRCO

## Les deux régimes AGIRC et ARRCO vont fusionner au 01 janvier 2019.

Depuis 70 ans, la retraite complémentaire gérée par les partenaires sociaux a fait la preuve de son efficacité. La gestion, prudente, a permis de constituer 64 milliards de réserves pendant les années de croissance économique. Les réserves permettent de compenser les années pour lesquelles la croissance des cotisations collectées est plus faible que celle des retraites versées.

La fusion de l'AGIRC et de l'ARRCO s'inscrit dans un mouvement continu de rapprochement des deux régimes depuis 1996, année du premier accord instituant des dispositions communes aux deux caisses.

### Vous êtes retraité, quelles sont les conséquences de cette fusion ?

Pour les personnes déjà à la retraite au 01/01/2019 il y aura très peu de changements :

- ⇒ Vous continuerez de percevoir le même nombre de paiements qu'auparavant.
- ⇒ Si vous perceviez une retraite ARRCO et une retraite AGIRC, les versements restent distincts.
- ⇒ Seuls les libellés bancaires des noms des caisses de retraite émettrices des paiements figurant sur les relevés bancaires seront susceptibles d'être modifiés.
- ⇒ La valeur du point continue à être fixée par les partenaires sociaux chaque année, à effet du premier novembre. Votre retraite ou vos retraites évolueront de la même façon que le point AGIRC-ARRCO.
- ⇒ L'accord harmonise les âges des reversions sur la règle la plus favorable soit 55 ans pour tout décès intervenu à compter du 01/01/2019.

Jacques Debroye

## Sortie 2019—PAYS NANTAIS et FLORALIES

### L'agence Le Beau Voyage—Objectif Lune

propose pour 2019 une sortie vers le Pays Nantais et les Floralias

Du 4 au 11 mai 2019, soit 8 jours et 7 nuits

Départ uniquement de REIMS



**1er Jour** - Au départ de **uniquement de REIMS** par car  
Visite guidée du Château du Roi René à ANGERS  
Arrivée à La résidence Hôtelière \*\*\*Village Vacances Soleil  
Club Saint Saëns à LA BAULE

#### **2ème Jour — SAINT NAZAIRE**

Matin : Escal'atlantique l'aventure des paquebots  
Après-midi : Visite Guidée des chantiers navals

#### **3ème Jour — OSTREICULTEUR et VIGNOBLE MUSCADET**

Matin : Visite et dégustation chez un ostréiculteur  
Après-midi : Visite guidée de Clisson, cité historique et visite et dégustation de muscadet chez un vigneron

#### **4ème Jour — NANTES et DEJEUNER CROISIERE**

Matin : Visite guidée de Nantes  
Déjeuner croisière sur l'Erdre

Après-midi : Visite de l'Île des Machines et du Carrousel

#### **5ème jour - PRESQU'ILE DE GUERANDE**

Matin : visite guidée en barques des marais de Brière  
Temps libre village de Kerhinnet  
Visite guidée Maison des Paludiers  
Après midi : visite guidée de la cité médiévale.

#### **6ème Jour — FLORALIES**

Journée aux Floralias

#### **7ème Jour — LA BAULE**

Matinée libre, jour de marché à la Baule  
Après-midi : visite touristique en petit train Pornichet La Baule et temps libre

#### **8ème Jour — SAUMUR et retour REIMS**

Matin : Visite guidée du Cadre Noir  
Déjeuner dans un restaurant troglodytique  
Après-midi : Retour à REIMS



**Pour la visite des chantiers navals, une pièce d'identité en cours de validité est demandée.**

Programme, bulletin-réponse et conditions d'inscriptions en annexes.

Andrée Thibaut

**AROPA 51-08**

Association des Retraités d'Organismes Professionnels Agricoles de la Mame et des Ardennes  
Maison des Agriculteurs - 2 rue Léon Patoux - CS 50001 - 51664 REIMS Cedex  
Téléphone : 03 26 82 88 73 / Internet : [www.aropa5108.org](http://www.aropa5108.org) / email : [aropa51-08@orange.fr](mailto:aropa51-08@orange.fr)

Membre de

